

Décision relative à la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **HUMI INSIDE***

*de la société **2F OUEST**
enregistrée sous le n° 2021-1777*

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est retirée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales

Nom du produit	HUMI INSIDE	
Type de produit	Produit de revente	
Catégorie du produit	Ensemble de produits	
Titulaire	2F OUEST ZI La Hautière BP 12 35590 L'HERMITAGE FRANCE	
Produit de référence	Nom commercial	HUMIVITAL
	N° AMM	6180068
Classe - Type	Matière fertilisante – Poudre soluble à base de substances humiques	
Etat physique	Poudre	
Numéro d'intrant	406-2018.01	
Numéro d'AMM	6180410	

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Date limite pour l'élimination, le stockage et l'utilisation des stocks existants	12 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le **16 JUIL. 2021**

Pour le directeur général et par délégation
 La directrice des autorisations
 de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN